

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

CANTON DU GRAND-LUCÉ

COMMUNE DU GRAND-LUCÉ

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS (annexé aux délibérations n° 2014-030 et 2014-031) - art 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 - Art L 2123-20 du CGCT

POPULATION TOTALE : 2 038 habitants

MAJORATION DSU : Commune centre chef-lieu de canton

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MAXIMALE AUTORISEE

L'enveloppe comprend les indemnités maximales du maire et des adjoints ayant reçu délégation augmentée de 15 % (Majoration chef-lieu de canton) :

65 837,67 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice 1015	Majoration chef lieu de canton : 15 %	TOTAL en %
DUPUIS Pascal	43 %	15 %	58 %

B - ADJOINTS au maire avec délégations (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Indemnité allouée en % de l'indice 1015	Majoration chef lieu de canton : 15 %	TOTAL en %
1 ^{er} adjoint : MERCIER Nadine	16,50 %	0 %	16,50 %
2 ^{ème} adjoint : ROBIL Jarno	16,50 %	0 %	16,50 %
3 ^{ème} adjoint CHARTIER Sylvie	14,50 %	0 %	14,50 %
4 ^{ème} adjoint LEONARD Jérôme	14,50 %	0 %	14,50 %
5 ^{ème} adjoint BREBION Patrice	14,50 %	0 %	14,50 %

ENVELOPPE GLOBALE UTILISEE : 87,20 %

ANNEXE N° 001-2014 - SEANCE CM DU 10/4/2014
